



Loyer impayé et courrier R/AR refusés

Par OryM

Bonsoir,

Mon locataire (qui me fait faire l'entretien depuis son entrée dans les lieux) a suspendu le loyer car je ne lui réponds qu'en courrier R/AR.

Or il exige que je lui téléphone et ne retire pas les courriers postaux que je lui envoie.

Il ne parvient pas à changer les joints de son mitigeur douche et m'a envoyé à ce sujet des dizaines de mails et de coups de fils. Vu qu'il paye son loyer très en retard et qu'il en a 2 fois diminué le montant, j'ai opté pour les courriers R/AR car ma confiance esst fortemetn émoussée.

Ma question est la suivante:peut-il exiger que je lui téléphone ou envoie des mails et peut-il considérer que mes courriers R/AR ne sont pas valables?

Son bail prend fin aout 2010, comment m'en débarrasser dès maintenant?

Merci à l'avance pour vos conseils.

Par janus2

Il ne parvient pas à changer les joints de son mitigeur douche

Bonjour,

Le changement de joint est bien à la charge du locataire. S'il ne sait pas le faire lui-même, c'est à lui d'appeler un plombier et d'en régler la facture...

Par OryM

Merci Janus pour votre réponse. Mon locataire sait cela et en attendant il ne paie plus son loyer sous prétexte que je ne lui telephone pas... je lui ai reprodu avec 3 courriers R/AR qu'ij n'a pas retirés. Suis-je en tord de ne pas lui téléphoner comme il l'exige par mail et sms? Merci d'avance pour votre reponse.